

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 9 septembre 2025

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 1 :

LURE JS – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE du 06/09/2025 en U15G groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Vesoul Agglomération Olympique ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE pour en porter le bénéfice à LURE JS, score : LURE JS = 3 ; VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE= 0.

Amende : 25€ à Vesoul Agglomération Olympique

Mme Claire Delpierre n'a pas participé au débat et à la décision.

Le Secrétaire de séance
François FIDON

Le Président de séance,(pour dossier 1)
Dominique PRETOT

La Présidente, (sauf dossier 1)
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.